Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261112-92_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 06/11/2026

Le douze novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle (arrivée à 19h20), BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice (arrivé à 19h20), HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : DE LORGERIL Bertrand (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel), LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à BOUCHET Isabelle)
Absents :

Secrétaire de séance : ROUX Emmanuel

92/2026	**Budget communal : Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits affectés à plusieurs lignes comptables afin de procéder à des ajustements budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°09/2026 approuvant le budget primitif 2026 de la commune,
Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2026,
Considérant que les crédits du chapitre 20 se révèlent insuffisants,
Considérant qu'une décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires de budget primitif

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la décision modificative n°2 suivante du budget Commune de l'exercice 2026 :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Article**	**Objet**	**Dépenses**	**Recettes**
20	203	Frais d'études	+ 1 000 €	-
21	2132	Constructions bâtiments privés	- 1 000 €	-
		TOTAL	0 €	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Accepte** la décision modificative n°2 du budget Commune telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)